



COMMENT SAVOIR SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE À UNE PRIME?



Avez-vous reçu une prime d'accroissement en juin ou juillet 2016?



Travailliez-vous encore pour un marchand associé Canadian Tire le 31 décembre 2016?*

Si vous avez répondu oui à ces deux questions, vous êtes admissible à la prime d'épargne en janvier!

À COMBIEN S'ÉLÈVE LA PRIME?

La Société Canadian Tire finance entièrement les primes d'épargne de votre magasin. Le montant de votre prime personnelle dépend :



de la **prime d'épargne** totale fournie par la Société Canadian Tire à votre magasin



du montant de la **prime d'accroissement** que vous avez reçue en juin ou juillet 2016



du nombre total de **participants** au régime à votre magasin

OÙ EST DÉPOSÉE VOTRE PRIME?

Votre prime d'épargne est automatiquement déposée dans vos sous-comptes de la prime d'épargne afin de minimiser l'impôt que vous devez payer sur vos primes, et de vous aider à épargner davantage pour la retraite!



Prime d'épargne Sous-comptes >

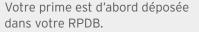
Compte du Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)



Compte du régime enregistré d'épargne-retraite (REER)



Compte du Régime de partage des profits des employés (RPPE)



Si le montant dépasse la limite maximale d'imposition, l'excédent est déposé dans votre REER.

Si le montant dépasse toujours la limite maximale d'imposition, l'excédent est déposé dans votre RPPE (compte imposable).

Si vous n'avez pas choisi vos placements pour vos sous-comptes des primes d'épargne, ces dépôts seront automatiquement investis dans les options de placement par défaut de chaque sous-compte :

RPDB: Fonds BLK prudent 100 % REER: Fonds BLK prudent 100 %

REER: Folius BLN prudent 100 %

RPPE: Fonds distinct du marché monétaire Financière

Sun Life 100 %

^{*}Vous pourriez aussi être admissible à une prime d'épargne si vous avez quitté Canadian Tire, mais avez été réembauché dans un délai de 30 jours, avez été mis à pied pendant un maximum de six mois, ou étiez en congé temporaire d'un maximum d'un an.

DE L'ARGENT QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN!

Vous pouvez retirer de l'argent de votre compte de primes d'épargne pour les raisons suivantes :



payer la mise de fonds à l'achat d'une maison par l'entremise du Régime d'accession à la propriété, qui vous permet de retirer des fonds d'un régime à impôt différé et de les rembourser sur une période de 15 ans;



payer un ordinateur pour vos études;



réduire votre hypothèque;



payer les conseils de placement d'un conseiller financier (jusqu'à 500 \$ par année)



payer des études postsecondaires;



retirer jusqu'à 50 % de votre prime d'épargne de l'année en cours sans aucune raison précise.

SAVEZ-VOUS qui recevrait votre épargne de partage des profits si vous décédiez? Ouvrez une session dans **masunlife.ca** pour confirmer le bénéficiaire inscrit à votre dossier ou le changer s'il y a lieu.

Mon partage des profits

Sonia Guay, adjointe administrative, magasin n° 458, Roberval, QC

Je suis entrée au service de Canadian Tire il y a 27 ans et c'est grâce au Régime de partage des profits que j'ai pu acheter ma maison. Au fil des ans, j'avais épargné environ 10 000 \$ pour une mise de fonds sur ma maison. Par la suite, j'ai su que je pouvais retirer de l'argent du régime pour réduire mon hypothèque. Alors, j'ai remboursé mon hypothèque en 17 ans au lieu de 25 ans. »

LE SAVIEZ-VOUS?

Vous avez les mêmes cinq options de placement pour votre prime d'épargne que pour votre prime d'accroissement :

- Fonds BlackRock (BLK) prudent
- Fonds BlackRock (BLK) modéré
- Fonds BlackRock (BLK) audacieux
- Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life
- Fonds d'actions Canadian Tire

Accédez à **masunlife.ca** aujourd'hui même pour confirmer vos choix de placement et vous assurer que votre épargne travaille pour vous. Si vous ne savez pas trop quelle option choisir, utilisez **l'outil de répartition de l'actif**

> sur **masunlife.ca** pour vous aider à faire votre choix!



MERCI

à tous ceux et celles qui ont participé à la course au trésor sur le nouveau site **Web du Régime de partage des profits!**

Les cent heureux gagnants d'une cartecadeau Tim Hortons ont été contactés.

Visitez le site **partagedesprofits.ca** régulièrement pour vous tenir au courant des nouvelles sur le régime!



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS AU SUJET DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS?

Consultez ces ressources:

- NOUVEAU: Site Web du Régime de partage des profits visitez partagedesprofits.ca pour obtenir tous les renseignements sur le régime. Ce site est aussi accessible à partir des dispositifs mobiles!
- Votre relevé semestriel du partage des profits (posté à votre domicile)
- Le rapport annuel du régime de partage des profits (distribué chaque printemps)
- Les vidéos d'apprentissage en ligne sur le site de l'Université CT et masunlife.ca



Vous pouvez aussi appeler le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life, au 1 866 733-8612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.